

MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE REPRISE

Suite au CSEC de jeudi dernier et aux CSE organisés dans tous les établissements cette semaine, notre plan de reprise est lancé. Les premières équipes recommenceront le travail à partir de vendredi, après avoir été accueillies par leurs managers et informées dans le détail des mesures sanitaires à appliquer. Je les remercie, ainsi que toutes celles et ceux qui télétravaillent, pour leur engagement et je leur redis à quel point leur activité est importante pour nos clients, pour notre entreprise, pour notre supply chain et pour notre pays.

En ce qui concerne les salariés dont l'activité ne peut être maintenue, ni sur site ni en télétravail, nous allons recourir aux mesures de chômage partiel à partir du 3 avril. Une négociation sur les modalités d'indemnisation de ce chômage partiel et, plus généralement, sur l'organisation du temps de travail, sera engagée dès cette semaine.

Afin de soutenir Dassault Aviation dans cette crise sans précédent, le Conseil d'administration a décidé aujourd'hui qu'aucun dividende ne serait versé aux actionnaires au titre de l'exercice 2019. Il n'y a pas de changement pour l'intéressement et la participation.

Je remercie le Conseil d'administration de cette décision, et en particulier la famille Dassault qui, une fois de plus, est au rendez-vous de l'Histoire.

Forts de ce soutien, de notre plan de reprise et de la cohésion de notre Société, nous nous donnons des atouts pour gérer la situation à court et moyen termes. La crise sanitaire sera longue et les retombées économiques et sociales seront importantes. Prenez soin de vous et de vos proches. Faisons face ensemble.



Eric Trappier
Président-directeur général